

Compte-rendu des délibérations séance du 03/11/2009

L'an 2009 et le 03 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre de neuf (9), dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DELAMOTTE Jacky Maire.

Présents : M. DELAMOTTE Jacky, Maire, Mmes : DELAVAL Armel, DODDS Jennifer, MM : CEVALTE Jérôme, DARGENT Hervé, DIDIER Gilles, GRUJARD Marc, HEINDEL Michel, MARCHAL Patrick.

Excusée : JOLY Thérèse, pouvoir à M. DARGENT Hervé.

Votants : 9

Date de la convocation : 10/08/2009

Date d'affichage : 26/10/2009

Secrétaire : Elu à l'unanimité : **CEVALTE Jérôme**.

1 - ELABORATION D'UNE CARTE COMMUNALE :

- CHOIX DU PRESTATAIRE ET INFORMATIONS DONNEES AU CM.

Le CM est informé de ce qui suit :

Le Maire rappelle la délibération du CM par lequel il envisageait l'élaboration d'une carte communale.

Il informe le CM des suites données :

-un appel à candidature qui a été lancé sur le site de l'association des Maires jusqu'au 05/10/09,

-la réunion d'ouverture des plis qui a eu lieu le 20/10/09 en présence des membres de la commission extra communale pour l'élaboration d'une carte communale et de Mme HAPP, représentant la DDEA : un résumé de cette réunion est disponible. 3 candidatures ont pu y être examinées : EOLIS pour 3.948 E.HT, TOPOS pour 4.850 E.HT et URBATER pour 4.280 E.HT.

Le Maire informe ensuite que le choix de la commission appel d'offres et ouverture des plis s'est porté sur EOLIS au motif de son coût et du fait de s'être présenté directement sur le village ; une dotation de l'état est accordée pour compenser les frais d'élaboration de la carte communale mais son montant n'est pas connu ce jour.

2 - LOCATION DE TERRAINS ENGAGEMENT DE LA COMMUNE A LOUER SES TERRAINS AU SUCCESSEUR D'UN ACTUEL LOCATAIRE.

Le Maire rappelle au CM l'existence de baux à ferme en cours avec Didier JOLY.

2 contrats sont réputés cessibles, soit pour les parcelles B278 à B283 puis B305 et B277. Un contrat ne l'est pas soit pour la parcelle ZD 54 (ancien ZD53 issue elle-même de la ZD007) M. le Maire donne lecture de la lettre de Mme TARDY par laquelle elle informe : de l'achat prochain de la ferme de Didier JOLY, de son projet de centre équestre, de son souhait de reprendre à son compte les locations de terrains communaux de Didier JOLY. Mme TARDY sollicite du CM pour des raisons administratives, un engagement à lui louer ou pas les terres de la commune occupées actuellement par JOLY Didier, son futur prédécesseur, parcelles sus référencées.

Le CM par une abstention, Michel HEINDEL et 9 pour accepte ce qui suit :

- S'engage à louer à Mme TARDY les parcelles sus mentionnées dans le cas d'une vente effective DIDIER-TARDY
- La location prendra la forme d'un bail à ferme pour les parcelles B278 à B283 puis B305 et B277
- La location prendra la forme d'une convention précaire avec clauses particulières pour la ZD 54 au motif que la commune y a un projet d'urbanisme et qu'elle pourra la reprendre tout ou partie si nécessaire dans le cadre dudit projet : aucune culture n'y sera admise seule la mise en herbe demeure.
- JOLY Didier devra avertir la commune avec justificatifs de toute résiliation,
- Le CM souhaite être à nouveau consulté pour fixer les modalités et prix de location à faire figurer dans les baux et convention

3 - RECENSEMENT AGRICOLE : MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE :

Le Maire informe le CM d'un prochain recensement agricole par la DDEA et la nécessité de mettre en place une commission consultative pour aider ce service dans cette tâche : les membres de cette commission doivent avoir ou avoir eu un contact avec le monde

agricole. Le CM accepte à l'unanimité la création de cette commission avec pour membres :

DARGENT Hervé - DIDIER Gilles - JOLY Jean Louis - DELAMOTTE Jacky.

4 - DEVIS POUR DEVOIEMENT DU RESEAU UNITAIRE RUE GRANDE RUE :

Le Maire rappelle les problèmes d'écoulement survenu grande rue et les différentes origines possibles. Il présente au CM un devis de NICOLAS d'un montant de 25379.12 E.TTC à prévoir au budget assainissement abondé par le budget communal. Le CM à l'unanimité n'accepte pas le principe des travaux et le devis.

5 - DEVIS CURAGE FOSSE DERRIERE ST BRICE :

Le Maire présente au CM deux devis pour le curage du fossé derrière la rue St Brice

DESSALE JF. pour 2.50 E.HT/ML

DESSALE J.M. pour 2 E.HT/ML soit 2088EHT pour 1400 M.

Le CM accepte à l'unanimité le devis de DESSALE J.M. et autorise le Maire à signer tout document portant à ce sujet.

6 - DEMANDE DE POSE DE LAMPADAIRE - AVIS DU CM :

Le Maire informe le CM de la lettre de Mme RENAUT par laquelle elle sollicite un lampadaire public devant son habitation et les raisons. Il rappelle au CM que lors de la délivrance du PC à Mme RENAUT le Maire avait stipulé son refus de poser un éclairage public devant chez elle.

Le CM à l'unanimité ne souhaite pas la pose d'un lampadaire public devant l'habitation de Mme RENAUT dans l'immédiat mais qu'à l'avenir cette demande peut être satisfaite dans le cadre d'un aménagement global sur le village et une extension de réseau.

7 - PROPOSITION D'ETUDE DE REFECTION DES BERGES DU MOUZON ET DE SES AFFLUENTS :

Le Maire informe le CM des comptes rendus de la Communauté de Communes des Pays de Neufchâteau à propos d'une REFECTION DES BERGES DU MOUZON ET DE SES AFFLUENTS. Le CM à l'unanimité décide d'attendre le résultat de l'étude avant de se prononcer.

8 - SOCIETE DE CHASSE DE SAUVILLE : DEMANDE D'AIDE :

Le Maire donne lecture au CM de la lettre de M le Président de la Société de Chasse de Sauville par laquelle il sollicite de la commune une aide financière au motif que la Société engage des frais pour la destruction d'espèces dans l'intérêt public. Le CM à l'unanimité décide ce qui suit :

- La commune prendra à sa charge les frais d'eau et d'électricité de la maison dite de chasse, propriété de la commune
- Demande au président de la Société de Chasse de Sauville la clef de ladite maison.

9 - LOGEMENT RDC : DEPART DU LOCATAIRE ET CHOIX DU LOCATAIRE SUIVANT :

Le maire informe le CM du départ au 31/12/2009 de Thérèse MULLER du logement du RDC. Le logement est réputé libre au 01/01/2010 :

2 candidats se présentent il s'agit de Didier JOLY et DELAMOTTE Sandrine.

Le Maire demande ensuite à Marc GRUJARD 1^{er} Adjoint de prendre la suite du débat : un vote pour départager les candidats à lieu et les résultats sont les suivants :

3 blancs

1 voix pour Didier JOLY

5 voix pour Sandrine DELAMOTTE

Le Maire n'a pas voté.

Mme DELAMOTTE Sandrine locataire du RDC à compter du 01/01/2010. Le prix de la location est fixé à 385 euros.

LOGEMENT 1^{er} étage : DEPART DU LOCATAIRE ET CHOIX DU LOCATAIRE SUIVANT

Le maire informe le CM du départ au 31/01/2010 de Mme et M VANDEN BERGHE du logement du 1^{er} étage. Le logement est réputé libre au 01/02/2010. Des annonces seront mises pour rechercher un autre locataire le loyer étant fixé à compter du 01/02/2010 à 485 euros.

10 - MODIFICATION BUDGETAIRE EAU :

Dans le cadre du reversement de la redevance pour pollution domestique 2008 sur 2009 à l'agence de l'eau, le compte 6378 est erroné et remplacé par le 701249 une modification budgétaire s'impose.

Le CM à l'unanimité décide la modification budgétaire sur l'eau comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Comptes	sommes
6378	- 780 euros
701249	+ 780 euros

11 - DEPART DE L'EMPLOYE COMMUNAL : DEMISSION :

Le Maire informe de la démission de Thérèse MULLER de son poste d'adjoint technique ménage. Le poste de 3heures par semaine est réputé libre au 01/12/2009. Plusieurs candidats se sont présentés. Au vu des candidatures expériences et tâches à réaliser, le CM et le Maire décide de choisir Mme OTT pour ce poste. Le CM laisse le Maire le soin de rédiger le contrat de travail, les modalités et durée, objets relevant de sa compétence.

12 - DEVIS POUR UNE CUVE A FUEL :

Le Maire informe le CM de la nécessité de stocker du fuel pour le tracteur et l'achat d'une cuve.

Le CM demande au Maire de se renseigner sur l'achat de deux bidons de 200 litres.

13 - REUNION DE LA COMMISSION DE L'EAU – PROBLEME SUR L'EAU- INFORMATIONS DONNEES AU CM- FIXATION DE LA PENALITE SELON LE REGLEMENT SUR L'EAU

Le Maire informe le CM de la dernière réunion de la commission de l'eau et évoque les difficultés rencontrée dans le cadre de la concession d'eau communale avec Mme LECLER au sujet du débordement de l'abreuvoir l'intervention de M LECLER, les différentes conséquences engendrées, les divers échanges avec les services compétents et courriers émis à ce propos dont une missive de Maître JOUBERT avocat. Le Maire demande au CM son avis sur l'application de l'Alinéa 7 de l'article 12 du règlement sur l'eau de Sauvillat stipulant la pénalité de 1000m³ à l'encontre de Mme LECLER.

Le CM par 6 oui 3 non et 1 blanc décide l'application de l'Alinéa 7 de l'article 12 du règlement sur l'eau de Sauvillat soit une pénalité de 1000m³ à l'encontre de Mme LECLER pour l'année 2009.

14 - FORET / AFFOUAGES MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 22/05/2009

LE MAIRE RAPPELLE AU CM LA DELIBERATION DU 22/05/09 CONCERNANT LES COUPES AFFOUAGERES RETENUES QUI ETAIENT LES PARCELLES 19 ET 25

IL EXPOSE QUE POUR DES RAISONS SYLVICOLES LE RETRAIT DE LA PARCELLE 19 EST NECESSAIRE CE JOUR ET PROPOSE DE LA REMPLACER PAR LA PARCELLE 2.

LE CM A L'UNANIMITE ACCEPTE DANS LE CADRE DES COUPES AFFOUAGERES 2009/2010 LE CHANGEMENT DE LA PARCELLE 19 PAR LA PARCELLE 2 ET MAINTIENT LA PARCELLE 25.

15 - DIVERSES INFORMATIONS DU MAIRE DONNEES AU CM :

- passage de la commission de sécurité : établissement par les sociétés KERN et LIMAUX d'attestations –
- à note, les batteries défectueuses de l'alarme à incendie et l'obligation de mettre une porte devant le stockage des bouteilles de gaz de l'église : un devis est demandé dans ce sens.
- Accord par le Conseil Général d'une subvention de 715 E pour l'extension d'un réseau d'eau et versement du fond de péréquation de 17.196 Euros.
- Lecture de la lettre de Mme LAMY, Présidente de Familles Rurales au sujet de la subvention de Sauvillat jugée insuffisante notamment pour le financement du repas annuel des anciens et réponse donnée par le Maire à ce propos
- Lettres de remerciement de la part de M Denis JOLY pour la subvention accordée pour sa façade et Mme COMBETTE PETER pour création de la rue Marcel PETER
- Organisation de la commémoration du 11 novembre
- Le Maire demande au CM de réfléchir sur le programme d'investissement 2010 et de déterminer les urgences.

- L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h45.

Le Maire